

UNIVERSITÉ DE MONCTON

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES

**PRÉSENTÉ AU
AU CONSEIL DES GOUVERNEURS**

**PAR LE VICE-RECTEUR À L'ADMINISTRATION
ET AUX RESSOURCES HUMAINES**

CGV-210605

RECOMMANDATIONS OU NOMINATIONS PRÉSENTÉES AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AU CONSEIL DES GOUVERNEURS POUR RATIFICATION

En vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et des dispositions prévues aux paragraphes 87(1) et 88(1) des *Statuts et règlements*, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces règlements, voici les recommandations présentées au CEX et au CGV aux fins de ratification :

Campus de Moncton

NOMINATIONS FAITES PAR LE VRER ET LE VRARH (Pour information au CEX et au CGV)

En vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et compte tenu des objectifs visés par cette politique, voici les nominations faites par le VRER et le VRARH:

CAMPUS DE MONCTON (UMCM)

1. Le professeur **Pierre-Yves BARBIER** (Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines) a été nommé codirecteur du Service d'animation et de soutien à l'enseignement pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2024, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 21.11 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
2. La professeure **Geneviève BOUCHARD** (École de psychologie) a été nommée directrice de son École pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
3. Le professeur **Simon LAMARRE** (Département de biologie) a été nommé directeur adjoint de son Département pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
4. Le professeur **Gervais MBARGA** (Programme d'information-communication) a été nommé responsable du programme pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
5. La professeure **Tania MORRIS** (Département de comptabilité) a été nommée titulaire de la chaire d'études Jeanne et Jean-Louis-Lévesque en gestion financière pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

6. La professeure **Marie-Andrée PELLAND** (Département de sociologie et de criminologie) a été nommée directrice de son Département pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
7. La professeure **Marie-Noëlle RYAN** (Département de philosophie) a été nommée directrice de son Département pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.